

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 » — 13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.	

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.	
4 — 44 — — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — Poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## Documents Officiels.

## RAPPORT AU GOUVERNEMENT.

Tours, le 20 octobre 1870.

Il résulte des renseignements parvenus au Gouvernement, que la situation de l'armée du maréchal Bazaine serait malheureusement beaucoup moins satisfaisante que les dernières nouvelles ne nous l'avaient fait espérer. Nous résumons ci-après, dans deux paragraphes, les faits parvenus à notre reconnaissance ; le premier paragraphe, traitant spécialement de la question militaire ; le second, de la question politique.

L'étendue de ce rapport ne nous permet de donner que la seconde partie.

## § II. QUESTION POLITIQUE.

La conduite du maréchal Bazaine, si difficile à expliquer si l'on tente de l'interpréter en suivant les règles de la logique honnête, est, au contraire, de la plus entière limpidité si on l'examine au point de vue de l'intérêt personnel. Bazaine, caractère essentiellement ambitieux, et encore plus faux, si cela est possible, cherchait depuis le 18 août à faire jouer à son armée un rôle politique en France. Persuadé qu'il tenait cette armée tout entière dans sa main, et que le brillant courage dont il faisait parade à chaque combat la lui attacherait tous les jours davantage, il combina ses plans de telle sorte qu'il pût avoir toujours à sa disposition un corps de troupes fortement constitué, dont la pression fût irrésistible et pût décider de l'avenir de la France.

Le désastre de Sedan ne fit que le fortifier dans cette pensée. Aussi se garda-t-il bien de reconnaître par un acte quelconque le Gouvernement de la défense nationale, et n'annonça-t-il à ses troupes la capitulation de l'empereur et la formation d'un nouveau pouvoir que comme un bruit peu digne de foi qui parcourait la presse allemande. Son ordre général du 15 septembre commençait, en effet, ainsi :

« Les journaux allemands parvenus au grand quartier-général nous disent que... »

Après avoir nommé les membres de ce gouvernement dont, à son dire, la rumeur publique en Allemagne s'occupait, il encourageait ses soldats, en quelques mots maladroitement et incorrectement tournés, à l'union la plus parfaite, et à une résignation de plus en plus complète au sort qu'il leur destinait.

Le temps marchait, et ce n'est guère que vers le commencement d'octobre que la voix publique se prononça énergiquement contre Bazaine, et se mit à citer tout haut des faits indiquant chez lui une pensée de restauration bonapartiste.

Dès cette époque, dans l'armée même, un comité de défense à outrance s'était formé. Ce comité, admirablement bien renseigné, et ga-

gnant chaque jour du terrain, parmi les officiers subalternes et supérieurs, avait, dès le 12 octobre, la certitude qu'une capitulation allait être signée par Bazaine et entraînerait la reddition de l'armée et de la ville. Le maréchal Canrobert, pessimiste par excellence, s'en était ouvert aux officiers de son état-major, les engageant à faire tous leurs préparatifs pour faire un séjour de quelques semaines en Allemagne, à la suite duquel séjour, ajoutait le commandant du 6<sup>e</sup> corps, « nous rentrerons en France, replacerons le petit prince sur le trône et rétablirons de gré ou de force la dynastie des Bonaparte, à la tête des affaires du pays. »

Le comité de défense chercha alors dans Metz quelques citoyens dévoués, qui acceptassent le rôle de délégués de fait du Gouvernement de la Défense Nationale. Ces citoyens préparèrent des mandats d'arrêt contre Bazaine, Lebœuf et Frossard ; nommèrent le général Ladmirault, l'idole de l'armée entière, commandant en chef des troupes soulevées, et donnèrent ordre à plusieurs officiers d'état-major et du génie de combiner un plan stratégique qui pût réunir en quelques heures autour de Metz les régiments rebelles à toute pensée de capitulation. Les officiers interrogés, répondirent d'un chiffre de 20,000 hommes résolus, et la question de l'action immédiate ou de l'action postérieure à l'acte de capitulation, s'agita entre les membres du comité.

Craignant d'effrayer beaucoup d'officiers dévoués aux idées de discipline aveugle, et qui ne désiraient se mettre en avant que lorsque la reddition les aurait déliés de toute obligation vis-à-vis de leurs supérieurs, le comité décida à la majorité que le mot d'ordre ne serait envoyé aux troupes conjurées, qu'au moment où la capitulation serait un fait accompli. A cette heure-là même, chacun des régiments décidés à marcher devait se diriger sur un point désigné à l'avance et se mettre à la disposition des chefs nouveaux que le Gouvernement provisoire placerait à leur tête, au lieu et place des récalcitrants.

Après avoir excité un grand enthousiasme dans l'armée, ce noble projet vit peu à peu l'immense majorité de ses adhérents l'abandonner, et il n'en eut bientôt plus qu'un si petit nombre, que dès le 17, les chefs du parti de la défense à outrance se séparèrent, la mort dans l'âme, reconnaissant l'impuissance de leurs efforts, et déplorant la démoralisation sans nom, dont semblait être possédée l'armée entière, des généraux aux soldats.

L'oisiveté absolue dans laquelle Bazaine laissa la majeure partie de ses troupes depuis les engagements du 31 août et 1<sup>er</sup> septembre, avait amené peu à peu dans les camps un dévergondage inouï. Les filles de joie se promenaient impunément parmi les bivouacs, au bras d'officiers à demi pris de vin. A peine si

quelque rare punition disciplinaire venait frapper les officiers coupables de si honteux excès.

Ceci est un fait entre mille, servant à établir jusqu'où s'était peu à peu abaissé l'esprit général de cette glorieuse armée.

Vers le 11 octobre, c'est-à-dire à l'époque même où cette conjuration semblait réunir le plus de chances de succès, un jeune officier de l'armée publia, sous un nom supposé, une brochure violente, traitant longuement de la conduite impériale et indiquant aux habitants de Metz et à l'armée le danger que couraient leur liberté et leur honneur. La brochure fut supprimée, les formes brisées et l'auteur activement recherché. Vers le 16, deux officiers du génie, membres du comité dont il a été parlé ci-dessus, MM. les capitaines Boyenval et Rossel, furent conduits chez le maréchal ; et, après un sévère interrogatoire, le premier d'entre eux, qui s'était exprimé sur la situation avec une franchise pleine de dignité, fut conduit par les mains de la gendarmerie dans l'intérieur du fort St-Quentin, afin d'y être gardé à vue.

La conduite réactionnaire du maréchal s'affichait depuis le 10 octobre, sans aucune retenue ; c'étaient des phrases entières supprimées aux journaux de la ville, phrases qui appelaient précisément les citoyens et les soldats à la lutte à outrance, et criaient haine contre la capitulation ; c'étaient des agents sans nombre, envoyés par les camps et parlant aux soldats de reddition et de repos ; c'étaient des notes officielles, énumérant les capitulations honorables de tous les temps et en particulier celles de Toul et Versailles. Enfin, c'étaient surtout ces allées et venues des généraux, comme Boyer et autres, partant pour des destinations plus ou moins inconnues, dont ils revenaient ou ne revenaient pas.

Lundi, 17, le général Boyer était de retour au Ban-St-Martin ; le lendemain matin, au conseil des maréchaux, il annonça officiellement que, non-seulement Orléans, mais encore Tours, Châtellerauld, Bourges, Saint-Etienne, Rouen, le Havre et Lille, étaient entre les mains des Prussiens ; qu'aucun vestige de gouvernement n'existait plus en France ; que, dans toutes les villes importantes, les émeutes les plus effroyables existaient en permanence ; qu'entre autres, Lille et Rouen, sacagées par les socialistes, avaient appelé une garnison prussienne ; et qu'enfin il importait au salut de la France que l'Empereur, ou l'Impératrice régente, conclusent la paix avec le roi Guillaume consentant, et qu'à la suite de cette paix, l'armée du Rhin se dirigeât vers l'intérieur du pays, pour rétablir l'ordre gravement compromis, et réinstaller partout le régime impérial et ses serviteurs.

A la suite de ces explications, qu'il ne fut nullement recommandé aux chefs de corps de

garder secrètes, le conseil de guerre déclara qu'il y avait lieu de faire part aux troupes de cet état de choses, et de leur faire pressentir, comme prochain, un arrangement entre les deux armées.

Dès le 20 octobre, en effet, un ordre du jour fut lu aux officiers, leur annonçant qu'un traité de paix allait être conclu entre la France et la Prusse ; que l'impératrice régente allait être rétablie et viendrait rejoindre l'armée avec son fils ; qu'enfin, l'armée elle-même serait dirigée vers les villes rebelles, les soumettrait et protégerait, à Toulouse, la réunion des anciennes Chambres, et que ces Chambres ratifieraient le traité de paix conclu avec les Prussiens, traité dont les conditions ne furent, on le comprend, nullement communiquées aux soldats.

Malheureusement pour le plan de Bazaine, l'adhésion du gouvernement du roi Guillaume n'était point aussi certaine qu'on l'avait cru d'abord. Bazaine voulant rendre l'armée et non la place, sur laquelle il n'avait qu'un pouvoir restreint, puisque le général Coffinière en était le commandant supérieur ; le prince Frédéric-Charles déclara, enfin de compte, se refuser à tout arrangement sur de telles bases et ne vouloir que d'une double capitulation, comprenant à la fois l'armée du Rhin, 110,000 hommes prêts à marcher au combat, et la ville et forteresse de Metz.

C'est le 21 qu'arriva la nouvelle de la rupture des pourparlers ; le lendemain matin, le maréchal Bazaine tentait pour la première fois de correspondre avec le Gouvernement de la défense nationale, dont il n'avait jusqu'alors jamais reconnu l'existence. La dépêche chiffrée qu'il a expédiée, et qui est parvenue au ministère de la guerre, par les mains de deux officiers de l'état-major général, était conçue dans un chiffre inconnu aux divers départements de l'administration publique. Par un hasard étrange, sinon par une combinaison machiavélique du maréchal, le chiffre qui avait été employé fut reconnu pour être le chiffre dit impérial, dont la clef ne se trouve qu'entre les mains de l'Empereur ou celles de ses anciens ministres. Cette seule communication doit donc être considérée comme non avenue, et il reste acquis à la cause que le maréchal a, dès le 14 septembre, connu et répudié le Gouvernement de la défense nationale, et que tous les actes de sa conduite politique et militaire, depuis cette époque jusqu'à maintenant, sont ceux d'un indigne serviteur, sinon d'un traître à la patrie.

Le 15 octobre, le général Coffinière, poussé par la municipalité et la garde nationale de Metz, reconnut par une lettre, affichée partout, l'existence du Gouvernement de la défense nationale, et annonça en même temps aux habitants de la forteresse l'épuisement subit des denrées alimentaires.

Par un écrit également rendu public, le conseil municipal, à l'unanimité, déclara repousser toute complicité dans l'acte d'incroyable légèreté, pour ne pas dire de honteuse trahison, par lequel le général commandant supérieur de leur ville avait dissipé les ressources de la ville de Metz pour en nourrir l'armée campée hors des murs.

Pour résumer la conduite du maréchal Bazaine dans les deux mois et demi qui se sont écoulés entre la bataille du 18 août (Saint-Privat) et maintenant, nous dirons, en nous appuyant sur les faits cités plus haut :

1° Que le maréchal n'a jamais tenté depuis le 18 août une sortie sérieuse, et que ses essais d'attaque des lignes prussiennes n'ont été faits que pour lui servir plus tard d'excuses aux yeux de son pays et de l'histoire.

2° Que le maréchal ne voulait point tenter un effort suprême qui aurait, même en cas de succès, grandement désorganisé sa splendide armée et ne lui aurait plus permis à lui, commandant en chef de l'armée du Rhin, d'être l'arbitre des destinées politiques de la France.

3° Ces mêmes considérations expliquent pourquoi le maréchal n'a jamais consenti à reconnaître le Gouvernement de la défense nationale, et a cherché jusqu'aux derniers moments à rassembler les restes de la puissance bonapartiste dans le but de refaire un troisième empire.

4° Une fois convaincu qu'il ne pourrait amener la France, et les Prussiens tout à la fois à des idées de restauration des Bonapartes, qu'en ajoutant le désastre de la capitulation de l'armée de Metz et de la ville elle-même, à tous les malheurs qui pèsent déjà sur notre pauvre pays, le maréchal a pris à tâche de hâter le moment de la reddition.

Pour ce faire, il s'est refusé à diminuer à temps les rations de fourrages, laissant ainsi subitement les 25.000 chevaux composant sa cavalerie et entraînant son artillerie, sans aucune denrée alimentaire, au lieu de faire durer le plus longtemps possible les ressources qu'il avait entre les mains au 1<sup>er</sup> septembre, date de sa dernière grande sortie.

De même, il n'a consenti à amoindrir les rations des vivres qu'après de longs délais, et alors que cette mesure n'avait plus qu'une utilité minime, puisqu'elle ne pouvait être exercée que sur une quantité peu considérable d'approvisionnements.

5° Bref, en tous points, le maréchal Bazaine n'a agi que dans un seul but, être et rester maître de la situation politique en France, et, croyant pouvoir se servir des Prussiens pour l'aider dans l'exécution de ses projets ambitieux, il leur a livré sciemment la ville et forteresse de Metz, ainsi que l'armée française de cent dix mille hommes, campée dans l'enceinte retranchée. E. de VALCOURT.

Officier attaché au grand quartier-général de l'armée du Rhin.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Journal officiel* :

Paris, 30 octobre 1870.

M. Thiers est arrivé aujourd'hui à Paris; il s'est transporté sur-le-champ au ministère des affaires étrangères.

Il a rendu compte au gouvernement de sa mission. Grâce à la forte impression produite en Europe par la résistance de Paris, quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, se sont ralliées à une idée commune.

Elles proposent aux belligérants un armistice, qui aurait pour objet la convocation d'une assemblée nationale. Il est bien entendu qu'un tel armistice devrait avoir pour conditions le ravitaillement,

proportionné à sa durée, et l'élection de l'assemblée par le pays tout entier.

*Le ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du ministère de l'intérieur,*

JULES FAVRE.

La *Correspondance provinciale* de Berlin contient des détails sur l'emploi des troupes allemandes qui composaient l'armée d'investissement de Metz.

Le 7<sup>e</sup> corps occupera Metz et opérera aussi contre Thionville.

La division Kummer sera chargée de conduire les prisonniers français en Allemagne.

La majeure partie de l'armée, sous le commandement du prince Frédéric-Charles, opérera dans le Midi et le Centre de la France.

Toutes les troupes disponibles de la première armée sont destinées à étendre et à fortifier l'occupation prussienne dans le Nord.

On lit dans l'*Indépendant du Loir-et-Cher* :

« Nous apprenons de source certaine qu'un engagement assez sérieux a eu lieu du côté de Lailly.

» Nous en connaissons tous les détails; mais la réserve que nous nous sommes imposée sur la position de nos troupes, nous empêche de donner ces détails à nos lecteurs. Nous pouvons affirmer, sans nuire à cette réserve, que cet engagement, auquel ont pris part les volontaires de Cathelineau et 450 gardes nationaux de Saint-Laurent-des-Eaux, a été très-heureux pour nous. Deux régiments de cavalerie prussienne et quelques centaines d'hommes d'infanterie prussienne auraient été cernés et se seraient repliés en grand désordre sur Cléry, après avoir subi des pertes considérables. »

Marseille, 2 novembre, 8 h. soir.

*Alphonse Gent à l'intérieur, Tours.*

« Arrivé 4 heures Marseille. Magnifique réception à la gare par tous les officiers de la garde nationale. Population enthousiaste. Acclamations unanimes jusqu'à la préfecture. Là on m'a demandé de m'associer à Esquiros, me disant que si je refusais, la guerre civile éclaterait à Marseille. J'ai refusé, persistant à me tenir dans mon rôle. Alors quelques hommes armés se sont présentés, me demandant ma démission. Je refusai pour la troisième ou quatrième fois; un coup de pistolet tiré par un inconnu m'a atteint dans la région du ventre. La blessure n'aura pas de gravité. Mes médecins assurent que je serai empêché d'agir pendant quelques jours. Rassurez mes amis. »

RÉCIT DES ÉVÈNEMENTS DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS.

(*Correspondance par ballon monté.*)

Paris, 1<sup>er</sup> novembre.

La douloureuse nouvelle de la capitulation de Metz et la reprise du Bourget par les Prussiens, avaient produit sur la population parisienne une émotion facile à comprendre. La coterie ultra-radical a voulu en profiter pour

réaliser ses projets, et hier, de deux à trois heures de l'après-midi, appuyée par une fraction de la garde nationale, elle a envahi l'Hôtel-de-Ville et proclamé ce qu'on appelle la commune.

De 3 à 8 heures, Paris a vécu du reste sans bien savoir ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville. Selon les uns, tout se bornait à l'acceptation par le gouvernement provisoire du programme de la commune. Selon les autres, le gouvernement provisoire était renversé et remplacé par MM. Blanqui, Flourens, Ledru-Rollin, Pyat, Mottu, Greppo, Delescluze, Victor Hugo, Louis Blanc, auxquels on adjoignait MM. Dorian et Rochefort. C'est cette dernière version qui, pendant plusieurs heures, a failli se réaliser. Les meneurs de l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville ont en effet tenu en chartre privée, pendant assez longtemps, les membres du gouvernement provisoire, voulant les obliger à donner leur démission. C'est à 5 heures que la salle des délibérations du gouvernement à l'Hôtel-de-Ville fut envahie et qu'un individu, montant sur une table, proclamait la déchéance du gouvernement. M. Flourens dirigeait les envahisseurs et venait signifier la volonté des citoyens qui avaient décidé l'installation immédiate d'une commune par un vote improvisé dans une salle voisine.

M. Ernest Picard, comprenant le danger, parvint à s'échapper et se rendit au ministère des finances où il prit les mesures les plus urgentes pour organiser la résistance, tandis que ses collègues étaient retenus prisonniers par les factieux.

M. Picard envoya des ordres écrits et signés à l'état-major du Gouverneur, à l'état-major de la garde nationale, et ordonna de battre la générale dans tous les quartiers de Paris. Il fit occuper l'Imprimerie nationale, défendit au *Journal officiel* de rien imprimer, et envoya dans tous les ministères en prévenant de se tenir sur la défensive.

Vers 8 heures, le général Trochu et M. Jules Favre furent délivrés par le 106<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, arrivé le premier sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les autres membres du Gouvernement étaient encore gardés à vue par les hommes du bataillon de Flourens.

Un messenger de l'Hôtel-de-Ville, porteur d'un ordre de Blanqui, s'étant présenté au ministère des finances, fut arrêté.

M. Picard conserve l'ordre comme pièce de conviction de l'usurpation des pouvoirs de Blanqui en dehors de l'assentiment national.

L'amiral La Roncière, l'amiral de Chaillé et leurs états-majors viennent se mettre à la disposition de M. Picard, improvisé ministre général de Paris, et qui, dans toute cette affaire, a montré une présence d'esprit et un sang-froid dignes des plus grands éloges.

Vers dix heures, M. Picard se rendit auprès du gouverneur de Paris, qui organisait de son côté avec énergie le rétablissement de l'ordre. Tandis que plusieurs bataillons de mobiles se réunissaient sous ses ordres, la garde nationale se réunissait à l'état-major de la place Vendôme. De onze heures à minuit, de nombreux bataillons de la garde nationale et de mobiles défilaient vers l'Hôtel-de-Ville où MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Jules Simon et Magnin étaient encore retenus en otage par deux bataillons de Belleville. M. Jules Favre a fait preuve d'une grande fermeté, il a refusé constamment de donner sa démission en déclarant que, tenant son mandat de la population entière, il ne se retirerait que devant un gouvernement régulièrement élu. Les factieux qui entouraient Flourens demandaient que les membres du gouvernement fussent arrêtés et envoyés à Vincennes. Quelques-uns proféraient même des menaces.

Vers minuit et demi, sept bataillons de garde mobile étaient concentrés derrière l'Hôtel-de-Ville dans lequel les bataillons de Belleville s'étaient barricadés. Une compagnie de mobiles, étant parvenue à pénétrer par une petite passe, alla ouvrir une des grandes portes, par laquelle pénétrèrent bon nombre de leurs ca-

marades, refoulant peu à peu les factieux dans les étages supérieurs.

De nombreux bataillons de la garde nationale arrivaient en même temps, de tous les côtés, au secours du gouvernement, aux cris de : « Vive la République ! Vive Trochu ! »

On parle de quelques coups de feu tirés dans la bagarre sans qu'on sache d'où ils sont partis. L'incident, du reste, n'a eu de suite fâcheuse pour personne. Les mobiles n'ont pas même eu à faire usage de la baïonnette, leur seule présence ayant suffi pour dissiper l'émeute.

Les mobiles, une fois maîtres de l'Hôtel-de-Ville, ont enfermé les factieux dans les caves, puis les ont fait sortir après les avoir désarmés et les ont relâchés.

A 5 heures du matin, tout était rentré dans l'ordre. L'Hôtel-de-Ville est fermé, et derrière les grilles, les gardes nationaux (non plus ceux de Belleville) veillent autour de leurs faïsses.

Cette solution était facile à prévoir. L'envahissement de l'Hôtel-de-Ville n'a été qu'une surprise, et dès 6 heures, l'attitude de la garde nationale en général indiquait assez qu'elle ne ratifierait pas tout ce qui venait de se passer. Les factieux auraient été expulsés beaucoup plus tôt de l'Hôtel-de-Ville, si on avait voulu, mais on tenait à rétablir l'ordre sans conflit et sans effusion de sang, et c'est ce qui est arrivé fort heureusement.

Que la province ne s'effraye donc pas au récit de ces événements : ils ont montré, en définitive, une fois de plus, l'isolement et l'impuissance du parti du désordre. La population parisienne est indignée d'une tentative dont le succès ne pouvait que servir les projets de M. de Bismark, et elle se montre très-décidée à faire désormais un mauvais parti à ceux qui chercheraient encore à jeter le trouble et la désunion dans les rangs des citoyens.

MM. Dorian, Victor Hugo et Louis Blanc sont restés totalement étrangers à la tentative insensée d'hier, bien que les meneurs se soient servis de leurs noms. On dit que Ledru-Rollin s'est présenté à l'Hôtel-de-Ville, mais qu'on lui en a refusé l'entrée. Les meneurs actifs ont été Flourens, Félix Pyat, Millièrre, Blanqui et Delescluze. Ce matin, calme complet. La tentative d'hier est l'objet de la réprobation générale.

On comprend que c'est à propos de l'armistice proposé par les puissances que l'insurrection a éclaté. On sait que M. Flourens n'attendait qu'un prétexte pour prendre une revanche. Cet armistice, qui, selon toutes probabilités, avait été accepté par le gouvernement, porte comme conditions principales :

Une durée de vingt-cinq jours ;

Le ravitaillement pendant ce temps ;

Les élections libres dans tous les départements.

A la suite de ces événements, le gouvernement a pris la résolution de consulter la population de Paris sur le maintien de son pouvoir; cette décision a été prise à la suite d'une réunion des vingt maires de Paris; c'est jeudi 3 novembre que devaient être ouverts les scrutins. Nous ne pourrions en connaître le résultat que par un prochain ballon.

Voici la formule soumise au vote des électeurs de Paris :

« La population de Paris maintient-elle, ou non, les pouvoirs du gouvernement de la défense nationale? »

## CAPITULATION DE METZ.

Nous trouvons dans l'*Indépendant de la Moselle* les documents qu'on va lire, sur la reddition de Metz.

### PROTOCOLE.

Entre les soussignés, le chef d'état-major général de l'armée française sous Metz, et le chef de l'état-major de l'armée prussienne devant Metz, tous deux munis des pleins pou-

voirs de son excellence le maréchal Bazaine, commandant en chef, et du général en chef son altesse royale le prince Frédéric-Charles de Prusse,

La convention suivante a été conclue :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'armée française, placée sous les ordres du maréchal Bazaine, est prisonnière de guerre.

Art. 2. — La forteresse et la ville de Metz, avec tous les forts, le matériel de guerre, les approvisionnements de toute espèce et tout ce qui est propriété de l'État, seront rendus à l'armée prussienne dans l'état où tout cela se trouve au moment de la signature de cette convention.

Samedi, 29 octobre, à midi, les forts de Saint-Quentin, Plappeville, Saint-Julien, Queuleu et Saint-Privat, ainsi que la porte Mazelle (route de Strasbourg), seront remis aux troupes prussiennes.

A dix heures du matin de ce même jour, des officiers d'artillerie et du génie, avec quelques sous-officiers, seront admis dans lesdits forts, pour occuper les magasins à poudre et pour éventer les mines.

Art. 3. — Les armes, ainsi que tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, canons, mitrailleuses, chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront laissés à Metz et dans les forts à des commissions militaires instituées par M. le maréchal Bazaine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens. Les troupes sans armes seront conduites, rangées d'après leurs régiments ou corps, et en ordre militaire, aux lieux qui sont indiqués pour chaque corps. Les officiers rentreront alors, librement, dans l'intérieur du camp retranché, ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place, sans l'ordre du commandant prussien.

Les troupes seront alors conduites par leurs sous-officiers aux emplacements de bivacs. Les soldats conserveront leurs sacs, leurs effets et les objets de campement (tentes, couvertures, marmites, etc.).

Art. 4. — Tous les généraux et officiers, ainsi que les employés militaires ayant rang d'officiers, qui engageront leur parole d'honneur par écrit de ne pas porter les armes contre l'Allemagne, et de n'agir d'aucune autre manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle, ne seront pas faits prisonniers de guerre; les officiers et employés qui accepteront cette condition conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

Pour reconnaître le courage dont ont fait preuve pendant la durée de la campagne les troupes de l'armée et de la garnison, il est, en outre, permis aux officiers qui opteront pour la captivité d'emporter avec eux leurs épées ou leurs sabres, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement.

Art. 5. — Les médecins militaires sans exception resteront en arrière pour prendre soin des blessés; ils seront traités d'après la convention de Genève; il en sera de même du personnel des hôpitaux.

Art. 6. — Des questions de détails concernant principalement les intérêts de la ville sont traitées dans un appendice ci-annexé, qui aura la même valeur que le présent protocole.

Art. 7. — Tout article qui pourra présenter des doutes sera toujours interprété en faveur de l'armée française.

Fait au château de Frescaty, 27 octobre 1870.

Signé: J. JARRAS. — STICHEL.

ORDRE GÉNÉRAL.

n° 12.

A l'armée du Rhin.

Vaincus par la famine, nous sommes con-

traints de subir les lois de la guerre en nous constituant prisonniers. A diverses époques de notre histoire militaire, de braves troupes, commandées par Masséna, Kléber, Gouvion Saint-Cyr, ont éprouvé le même sort, qui n'entache en rien l'honneur militaire, quand, comme vous, on a aussi glorieusement accompli son devoir jusqu'à l'extrême limite humaine.

Tout ce qu'il était loyalement possible de faire pour éviter cette fin a été tenté et n'a pu aboutir.

Quant à renouveler un suprême effort pour briser les lignes fortifiées de l'ennemi, malgré notre vaillance et le sacrifice de milliers d'existences qui peuvent encore être utiles à la patrie, il eût été infructueux, par suite de l'armement et des forces écrasantes qui gardent et appuient ces lignes: un désastre en eût été la conséquence.

Soyons dignes dans l'adversité, respectons les conventions honorables qui ont été stipulées, si nous voulons être respectés comme nous le méritons. Evitons surtout, pour la réputation de cette armée, les actes d'indiscipline, comme la destruction d'armes et de matériel, puisque, d'après les usages militaires, places et armes devront faire retour à la France lorsque la paix sera signée.

En quittant le commandement, je tiens à exprimer aux généraux, officiers et soldats, toute ma reconnaissance pour leur loyal concours, leur brillante valeur dans les combats, leur résignation dans les privations, et c'est le cœur brisé que je me sépare de vous.

Le maréchal de France, commandant en chef, BAZAINE.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Faits Divers.

### LES CONTRE-UHLANS.

Nous lisons dans un journal de Marseille:

« Un certain nombre de Polonais sont arrivés dans notre ville pour former un corps de contre-uhlans à cheval, destinés à faire la guerre de partisans à l'américaine, dans les contrées de l'Est.

« Ces volontaires assurent qu'ils feront désertir de l'armée prussienne tous les Polonais au service de la Prusse qui forment comme on sait la meilleure cavalerie allemande, et qui constituent presque tout l'effectif de leurs uhlans.

« En même temps, un généreux citoyen de Marseille, ayant une créance de 20,000 francs sur la commune, pour travaux exécutés à l'église des Prêcheurs, offre de les verser au profit des contre-uhlans polonais, dès que ladite somme aura été ordonnée.

— Il résulte de plusieurs lettres trouvées sur des soldats prussiens et publiées par le *Moniteur universel* à Paris, que beaucoup souffrent de la faim: pas de pain, dit l'une de ces lettres, le vin souvent empoisonné, pas de tendance à la paix; le peuple français prêt à se battre jusqu'au dernier homme. Chez nous, dit ce père à son fils, journaux et peuple, nous maudissons chaque jour cette énorme boucherie humaine. Tout le monde demande la paix, mais hélas! inutilement. Le 4 septembre, ajoute-t-il, de nouveaux soldats sont venus chez nous. Ils seront prêts à partir dans quatorze jours.

Comme curiosité, le soldat sur lequel a été trouvée cette lettre traduite au fort d'Issy, ce soldat bavarois portait un sac de troupier français et des souliers Godillot, pris à Sedan.

— D'après un journal de Paris, l'immense quantité de métal employé à la fonte de canons et de toutes sortes d'engins de guerre, qui se fabriquent en ce moment à Paris, proviendrait d'approvisionnements faits il y a 4 ans par les fondeurs français qui auraient acheté tout l'ancien matériel d'artillerie abandonné par la Prusse.

— On annonce la mort de M. Baroche, à Jersey.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Quatorze cents gardes nationaux mobilisés de la légion de Cholet sont arrivés hier soir à Saumur. Ces troupes, qui devaient être casernées dans des établissements spécialement affectés à cet usage, ont été logées provisoirement chez les habitants.

L'administration municipale a pris des dispositions pour leur casernement immédiat.

Sept compagnies de mobiles sont également toujours logés chez les habitants.

La garde nationale mobilisée de Saumur partira, dit-on, aujourd'hui samedi.

On organise à Angers une nouvelle batterie d'artillerie mobilisée. Les anciens militaires et volontaires sont appelés à en faire partie. On peut se présenter à la Mairie de Saumur, bureau de la garde nationale.

On fait également appel aux hommes sachant monter à cheval, pour former une compagnie de cavalerie de garde nationale mobilisée.

Le chef de bataillon de la garde nationale de Saumur sera élu ce soir, à 8 heures, à l'Hôtel-de-Ville, en remplacement de M. Vétault, nommé lieutenant-colonel.

M. Engelhard, préfet de Maine-et-Loire, arrivera à Saumur dimanche matin, à 8 heures.

A 9 heures, la garde nationale sera réunie pour la reconnaissance du chef de bataillon et des officiers et sous-officiers nouvellement élus.

A 9 heures 1/2, grande revue par M. le préfet de Maine-et-Loire.

Mercredi dernier, le sieur Bouché Jean, cultivateur, demeurant commune de Louerre, a été tué d'un coup de pied de cheval, à Gennes. Bouché avait attaché son cheval à la porte d'une maison pour décharger sa marchandise. C'est après son travail et en détachant l'animal que celui-ci lui a porté une ruade dans le côté droit. La mort a été presque instantanée.

### MANIFESTATION PATRIOTIQUE A ANGERS.

Angers a eu aussi sa manifestation belliqueuse; elle était présidée par M. Cubain. Une réunion publique avait été annoncée par le journal la *Démocratie de l'Ouest* et publiée au son du tambour dans les rues de la ville. Elle devait avoir lieu à la Mairie, le 1<sup>er</sup> novembre, à 8 heures du soir.

A l'heure dite, une certaine foule a rempli la cour de la Mairie, et M. Cubain (on dit qu'il fait partie maintenant de la Commission municipale?) nous a harangués du haut du balcon.

Il a été décidé, ce soir-là, que le lendemain, à midi, on irait porter à la Préfecture une adresse avec ce programme:

« Pas d'armistice, pas de paix, pas d'élections. »

La foule s'est ensuite tranquillement écoulée après avoir fait entendre les cris de Vive la République!

Mercredi, un assez grand nombre de citoyens ont escorté M. Cubain, M. Trouessart, etc., à la Préfecture, où a eu lieu la remise de l'adresse.

M. le Préfet a harangué la foule, et chacun est retourné à ses affaires après avoir crié: *Vive la République! La levée en masse! mariés ou non mariés! Les autorités en tête!*

Les journaux ont reçu, de la part de M. le préfet, communication de l'affiche suivante:

Le 2 novembre, la ville d'Angers a été le théâtre d'une manifestation imposante. Plus de cinq mille citoyens, drapeaux de la République en tête, se sont rendus à la Préfecture pour présenter à M. Maurice Engelhard, préfet de Maine-et-Loire, l'Adresse votée la veille par acclamation à l'Hôtel-de-Ville.

Pendant que la foule se rangeait dans la cour et aux abords de la Préfecture, une députation, ayant à sa tête le citoyen Cubain, bâtonnier de l'ordre des avocats, a été introduite auprès de M. le Préfet et lui a donné lecture de l'adresse des citoyens d'Angers.

Cette adresse est ainsi conçue:

« Au Gouvernement de la défense nationale,  
» Les habitants de la ville d'Angers.

« Honneur à vous, citoyens, membres du Gouvernement de la défense nationale, qui, en présence de la trahison d'un maréchal de France, n'avez pas désespéré de la patrie. La France entière s'est levée comme un seul homme pour acclamer vos fières et vaillantes paroles.

« Ne craignez donc pas de trouver nos cœurs au-dessous des résolutions que vous allez prendre au nom du salut de la patrie.

« Pas d'armistice, pas de paix, pas d'élections, elles nous diviseraient.

« Nous ne devons avoir qu'un seul cri:

« Aux armes!!! Vive la France!!! Vive la République!!! »

M. le préfet a paru ensuite à l'une des fenêtres de la grande galerie et a prononcé l'allocation suivante:

« Citoyens,

« Je comprends et je partage l'émotion patriotique qui vous anime.

« Une nouvelle trahison est venue ajouter encore aux calamités qui accablent notre malheureuse France.

« La capitulation de Metz n'est comparable qu'à la capitulation de Sedan. Deux armées, chacune de 100,000 hommes, ont mis bas les armes sur l'ordre de leurs chefs. Jamais encore l'histoire n'avait enregistré pareilles lâchetés. N'en accusons pas nos soldats, mais ceux qui les commandaient. Ces généraux indignes ont obéi au misérable qui, pendant vingt ans, a corrompu et ruiné la France, et l'a conduite aux abîmes.

« Pour sauver sa vie, Bonaparte a livré l'armée de Sedan; pour détruire la République, il a livré l'armée de Metz!

« Que son nom soit à jamais voué au mépris et à l'exécration!

« Citoyens, rien n'est désespéré; bien au contraire.

« Cette suprême épreuve était nécessaire pour retremper les caractères et réformer les mœurs. Jusqu'à présent nous avons respecté certaines institutions et certains hommes par habitude et par générosité. Il faut aujourd'hui porter le fer rouge sur la gangrène impériale. Les grandes mesures de salut public sont commandées par l'immensité des dangers de la patrie.

« Courage donc! L'heure des résolutions viriles a sonné.

« Que la France renaisse purifiée par les sacrifices!

« Que chacun de nous paie de sa bourse et de sa personne!

« Il fallait de l'argent... Le département de Maine-et-Loire auquel on demandait 400,000 fr. a versé 500,000 fr.

« Il fallait des hommes... Le département de Maine-et-Loire a levé six bataillons de

gardes mobiles qui déjà sont en présence de l'ennemi. Il a levé 10 bataillons de garde mobilisée dont la moitié sera, cette semaine encore, habillée, équipée, armée et casernée!

» Et si cela ne suffit pas, ce sera la levée en masse. Nous marcherons tous!

» Le pays entier doit se lever quand il s'agit de l'intégrité du territoire et de l'honneur de la France.

» Citoyens, aux armes!  
» Et disons avec Gambetta : « Par ce temps de capitulations scélérates, il y a une chose impérissable, c'est la République française! »

Ce discours, interrompu plusieurs fois par des acclamations enthousiastes, a été suivi des cris mille fois répétés de :

*Vive la République! Vive le Préfet! Vive la France! Marchons!*

La manifestation a repris le chemin de l'Hôtel-de-Ville, aux accents de la *Marseillaise*.

Une députation, composée des citoyens Cubain, Trouessard, Chauvin, Joyau, Nepveu, Baron et Gautron, est chargée d'aller porter à Tours, au Gouvernement de la défense nationale, l'adresse les citoyens d'Angers.

#### LETTRES DE PARIS.

Plusieurs de nos concitoyens ont reçu des lettres de parents et amis, par le dernier ballon tombé près de Chemillé. M. Maurice Ernoul veut bien nous communiquer deux lettres des 28 et 29, auxquelles nous empruntons les extraits suivants :

« Paris, 28 octobre 1870.

» Chers bons amis,

» Nous avons appris et admiré la courageuse et héroïque résistance de la petite ville de Châteaudun. Ville ouverte, elle a résisté pendant neuf heures sans canons, sans remparts, et elle aura certainement une des plus belles pages dans l'histoire de nos sièges. Elle a tracé la route à suivre : aux autres villes à s'inspirer de son exemple, et à s'envelopper dans des ruines, plutôt que de se rendre. Chaque homme de la garnison a tué un ennemi : 1,800 Prussiens ont été enfouis sous les débris de la ville. Nous serons courageux, nous autres aussi Parisiens, et dûnt ce être au prix de notre vie, nous ne laisserons pas planer l'aigle prussien sur notre belle capitale!

» Quelques insensés extravagants cherchent pourtant, quand même, à nous désunir, et facilitent ainsi l'envahissement prussien... Oui, mais le peuple se montre patriote avant tout, et prêt à flétrir de toute la force de son mépris l'imprudent qui tenterait de nous décourager, ou parlerait de faire distinction de partis. Il n'y a plus qu'un drapeau, c'est celui de la liberté pour la France, et chacun n'a que cette devise : « Vaincre ou mourir! »

» Mon mari était hier au bastion. Il est revenu aujourd'hui à midi. Il a assisté à la fameuse canonnade d'hier, destinée à détruire les ouvrages prussiens. Le Mont-Valérien, les forts de Vanves et d'Issy, et les bastions 63 et 64, donnaient en même temps, et des pièces de 24 et de 27 étaient en jeu. Nos marins pointent si bien et tirent si juste, que rarement le but est manqué. On s'habitue, et on finit par trouver beau ce bruit du canon : on éprouve le besoin de l'entendre. Nous allions à Grenelle, et comme nous traversions le Champ-de-Mars, cela ronflait si bien, qu'on aurait dit le tonnerre. — Nous allions chercher de la viande, car les rations municipales ne sont guère abondantes, et pour nous qui avons bon appétit, 60 grammes de viande par jour ne vont pas loin. Quand il est possible de nous en procurer autre part, nous en prenons. Nous en avons déjà un peu de salée; puis nous avons encore d'autres provisions, à commencer par celles que vous nous avez envoyées. Puis nous avons la ressource de manger du cheval que je trouve très-bon à certaines sauces, de l'âne, du chien, etc. Mais il s'en faut que nous en soyons là.

» J'ai toujours confiance dans le succès définitif. Cette rude épreuve nous a purifiés, et Paris a déjà les vertus du bon soldat. Un peu-

ple uni, courageux et brave comme le nôtre, Dieu ne peut vouloir sa mort. Il nous a donné une sévère leçon; bénissons la main qui nous frappe; reconnaissons notre culpabilité, et il nous sauvera.»

« Paris, ce 29 octobre 1870.

» Cher Cousin,

» Voilà 6 semaines bientôt que Paris a reçu l'investiture de MM. les Prussiens, et nous voici encore de ce monde. Mais c'est 6 semaines de trop, puisque depuis ce funeste moment nous voilà privés de vos chères nouvelles, et aussi un peu de celles du reste de la France.

» Je ne sais si vous apprenez ce qui se passe ici, réellement et sérieusement; mais vous pouvez tenir pour certain que, du jour où nos fabrications parisiennes nous auront donné les canons qu'il nous faut pour attaquer les Prussiens, ceux-ci ne seront point à la fête; — et nous aurons avant 15 jours tout ce qui est nécessaire, canons, ballons, et bien d'autres choses que ma prudence ne vous dit point. Oh oui, avant 15 jours, cher cousin, notre trouée sera faite, et bien faite, et gare à l'ennemi, cet infâme qui ose employer des balles mâchées, cuivrées, et même empoisonnées! la civilisation aura raison de la barbarie! et si jamais Guillaume et les siens peuvent regagner leurs foyers, ce sera le plus beau jour de leur vie; car Paris est bien déterminé à une extermination sans fin.

» Je ne vous dis rien, cher Cousin, de nos tirailleurs, francs-tireurs, éclaireurs, etc., etc., qui tous les jours harcèlent et tuent; aussi ce que je puis vous attester, c'est qu'eux et les volontaires de la garde nationale n'ont qu'un défaut, celui de l'impatience, et que Trochu est plutôt embarrassé de leur impétuosité et de leurs demandes incessantes que de leur crainte du feu.

» Entendez encore ceci : L'Allemagne, que vous avez vue unie pour la guerre, alors qu'elle avait peur de la tête dite Napoléonienne, aurait cessé de voir du même œil la guerre faite à la France par la Prusse; et le Sud allemand tout d'abord ne serait point enchanté de cette guerre de nationalité, pas plus qu'il n'est enchanté encore d'être, en la personne de ses enfants, toujours placé à l'avant-garde dans toutes les rencontres, et cela depuis le commencement de la guerre; pas plus enfin qu'il n'est content de voir ses champs non cultivés, et tous ses bras dehors. On dit même que, en sus des manifestations non équivoques des Bavarois d'ici et de là-bas, Berlin même serait agité à un certain degré, et que Guillaume pourrait bien retrouver, s'il lui arrive de se sauver de France, une confédération allemande fort peu unie, très-peu compacte, peut-être même un peu disloquée. On a vu des choses plus étonnantes, et 1848 est là pour attester que le mot de *République* a de quoi faire trembler... les trônes, bien entendu.

#### DESCENTE D'UN BALLON MONTÉ DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Mercredi, dans l'après-midi, on apercevait, passant à une grande hauteur au-dessus d'Angers, un ballon se dirigeant vers le sud. Quelques heures plus tard il opérât sa descente, dans les conditions les meilleures, sur le territoire de la commune de Chanzeau.

Ce ballon portait deux voyageurs : le capitaine-ingénieur Cézanne, et un matelot breton, nommé Glorennec, du département du Finistère.

Parti le matin à 8 h. 45 m. de Paris, il prenait terre dans notre département à 3 h. du soir, et à 4 heures une voiture amenait à la gare de la Jumellière les deux aéronautes avec quatre sacs de dépêches.

Pressés de se rendre à Tours, le capitaine Cézanne et son matelot n'ont fait qu'un temps d'arrêt très-court à la Jumellière, et n'ont pu faire que de très-brèves réponses à la foule qui les accablait de questions.

Ce même ballon aurait été vu dans le Saumurois.

Un nouveau ballon monté serait passé mercredi soir au dessus d'Angers et est allé tomber à Chalonnes-sur-Loire.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Composition de la liste générale du jury.

Un décret du Gouvernement de la défense nationale, en date à Paris, du 14 novembre 1870, ordonne que le décret de l'Assemblée nationale, du 7 août 1848, sur le jury, sera provisoirement remis en vigueur.

En conséquence l'administration municipale informe les habitants de la ville de Saumur que la liste générale du jury va être dressée conformément au décret du 7 août 1848.

L'article 1<sup>er</sup> de ce décret est ainsi conçu :

« Tous les Français, âgés de 30 ans, jouissant des droits civils et politiques, seront portés sur la liste générale du jury, sauf le cas d'incapacité ou de dispense prévu par l'article suivant.

» Article 2. Ne peuvent être jurés :

» 1<sup>o</sup> Ceux qui ne savent pas lire et écrire le français. »

Pour faciliter la composition de la liste générale du jury et éviter des réclamations, les personnes désignées sous l'article 2<sup>o</sup> précité de ce décret, sont instamment priées de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie de Saumur. Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre 1870.

Les membres du conseil municipal faisant fonctions de maire,

Signé : BODIN, COMBIER, LABICHE.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, 4 nov. 1870, 2 h. 10 soir.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

Châteauneuf (Loiret), évacué hier matin par Prussiens; quatre-vingts qui ont passé la Loire, ont rencontré francs-tireurs qui leur ont tué quelques hommes.

Prussiens ont incendié Vienne-en-Val.

En Seine-et-Marne, ennemi reparu à Moret, hier vers cinq heures.

En Normandie, avant-postes mobiles de l'Oise ont encore surpris, hier, éclaireurs ennemis près Étrepagny.

Dans l'Est, ennemi ne dépasse pas Dijon.

On s'est battu le 2 entre Auxonne et Besançon; l'avantage nous resterait, et, partie garnison ennemie de Dijon serait allée subitement vers Auxonne.

Investissement de Belfort paraît complété.

Le gouvernement de la défense nationale, fermement résolu à supprimer tout désordre dans la rue pendant la durée du siège et à ne pas permettre que le Gouvernement et la garde nationale soient détournés, ne fût-ce qu'un instant, de la lutte contre l'ennemi,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Tout bataillon de la garde nationale qui sortira en armes, en dehors des exercices ordinaires et sans convocation régulière, sera immédiatement dissous et désarmé.

Art. 2. Tout chef de bataillon qui aura convoqué son bataillon en dehors des exercices ordinaires, ou sans ordre régulier, pourra être traduit devant un conseil de guerre.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 1870.

Par décret, sont révoqués 9 chefs de bataillon de la garde nationale.

G. Flourens, chef du 1<sup>er</sup> bataillon de volontaires est le 1<sup>er</sup> sur cette liste.

MM. Etienne Arago, maire de Paris; Brisson et Floquet, ses adjoints, et tous les mai-

res et adjoints de Paris ont donné leur démission.

M. Adam, préfet de police l'a également donnée.

Il avait refusé d'arrêter lundi les meneurs, et avait eu la faiblesse de prendre avec eux des engagements.

Le vote de jeudi n'est pas douteux. On votera oui à une immense majorité. Ce sera un vote de confiance au Gouvernement, et une protestation contre la coterie Blanqui, Pyat, Flourens et compagnie.

S'il fallait en croire des dépêches prussiennes, le bombardement de Paris aurait commencé avant-hier matin. Chose étrange! c'est par un acte religieux que l'armée allemande aurait prélué à cet acte de barbarie. « Toutes les troupes, dit un télégramme de Berlin, assisteront à un grand service religieux et le bombardement commencera le lendemain matin. »

Bruxelles, 3 novembre, soir.

(Dépêche officielle prussienne). On mande de Versailles, 3 novembre :

En suite des négociations qui ont eu lieu hier, M. de Bismark aurait offert à M. Thiers, afin de permettre de procéder aux élections générales en France, un armistice de 25 jours, sur la base du *statu quo* militaire existant le jour de la signature de l'armistice.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 5 août au 29 octobre.

NAISSANCES.

6, Pauline-Marie-Archelais, rue de la Co-casserie. — 8, Jeanne-Pauline Merceau, rue de l'Abreuvoir; — Charles Delarue, rue de la Croix-Verte. — 10, Héloïse-Renée Briand; — 12, Aline-Eugénie Joussetin, rue des Capucins. — 15, Eugène Lardé, place de l'Hôtel-de-Ville. — 17, Alexis Doineau, rue St-Nicolas. — 19, Magloire-Jean-Marie Fretay, rue de la Maremaillet; — Marie-Françoise Pintre. — 22, Marthe-Augustine Hérisson, rue St-Nicolas. — 25, Louis-Gustave Guillaume, rue du Pressoir-St-Antoine. — 29, Albert Aumasson, rue Basse-St-Pierre.

DÉCÈS.

7, Briet (mort-né), masculin, route de Varrains. — 8, Pierre-Simon Nourisson, 4 ans, rue d'Orléans; — Eugène Ricard, soldat, 6<sup>me</sup> lanciers, 27 ans, détaché à Saumur; — Charles-Henri Buzard, 14 mois, rue du Pressoir-St-Antoine. — 9, Honoré Dudouet, propriétaire, 74 ans, rue de Bordeaux. — 10, Pauline-Marie Canuet, journalière, veuve René-Célestin Gougeon, rue de la Visitation. — 11, Florent Leboucher, tonnelier, 78 ans, Hospice. — 12, Ernestine Epinac, sans profession, 17 ans, Hospice. — 14, Angélique Tâtédoye, journalière, 68 ans, rue de la Visitation. — 15, Julie-Joséphine Gruau, sans profession, 25 ans, épouse Pierre-Urbain Nourisson, rue d'Orléans; — René-Henri Douthem, propriétaire, 72 ans, Grand'Rue; — Arthur Garnier, 13 jours, rue Duplessis-Mornay. — 16, Perrine Proult, rentière, 69 ans, rue des Capucins, veuve Pierre Gabiller; — René-François Buisson, sans profession, 66 ans, rue Notre-Dame. — 17, Charles Delorme, bijoutier, 49 ans, Porte-du-Bourg. — 18, Anne Chauveau, chiffonnière, 75 ans, Hospice; — Emmanuel Lemoine, 1 ans, rue St-Lazare. — 21, Jean Pourial, paveur, 50 ans, Hospice; — Michel, tisserand, 63 ans, à la Croix-Verte; — Léonie Jacob, 5 mois, rue St-Lazare; — Emile Burinet, 2 ans, Hospice. — 22, Louis Lintier, négociant, 42 ans, rue du Petit-Mail. — 26, Céline Deschamps, chapeletière, 70 ans, veuve Paul Hudou, Hospice. — 27, Honoré Vassou, vannier, 44 ans, Hospice; — Marie-Caroline-Augustine Sechet, 10 mois, route d'Angers. — 28, Sophie Despas, sans profession, 90 ans, rue du Petit-Maure.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

50,000 francs à placer de suite à 5 0/0 sur première hypothèque.

P. GODET, propriétaire-gérant.